

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS OU LA
CONSOLIDATION D'EXPLOITATION AGRICOLE
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS**

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après :

➤ **BIENS FONCIERS RURAUX EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de PETIT-CANAL :

- * Lieu-dit «Habitation Delisle» - référence cadastrale AP 374 - surface de 1 ha 46 a 51 ca environ - PLU : A2 - parcelle occupée
- * Lieu-dit «Habitation Delisle» - référence cadastrale AR 50 - surface de 58 a 21 ca environ - PLU : A3/N2 - parcelle libre destinée à la préservation de l'environnement
- * Lieu-dit «Chemin de l'Anse Maurice» - référence cadastrale AK 178 - surface de 1 ha 82 a 53 ca environ - PLU : N2 - parcelle libre destinée à la préservation de l'environnement

Commune de LE MOULE :

- *Lieu-dit «Route de Desvarieux» - référence cadastrale AZ 383 - surface de 59 a 39 ca environ - PLU : Ap - parcelle libre

Commune de PORT-LOUIS :

- *Lieu-dit «Bétin» - référence cadastrale AD 355 - surface de 22 a 61 ca environ - PLU : Aj - parcelle libre (chemin)

Commune de ANSE-BERTRAND:

- *Lieu-dit «Beauvallon» - référence cadastrale AK 307 - surface de 12 ha 84 a 38 ca environ - PLU : A2 - parcelle libre destinée à la préservation de l'environnement

➤ **BIENS FONCIERS AGRICOLE EN PLEINE PROPRIETE LOT JARDIN :**

Commune de LE MOULE :

- *Lieu-dit «Duchassing» - référence cadastrale BE 133 - surface de 20 a 37 ca environ, BE 226 - surface de 39 a 12 ca (surface totale de 59 a 49 ca) - PLU : A - parcelles occupées [Cession en une seule unité foncière]
- *Lieu-dit «Boissières» - référence cadastrale BE 167 - surface de 22 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée

Commune de MORNE-A-L'EAU :

- *Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 471 - surface de 20 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée

➤ AUTRES BIENS FONCIERS EN PLEINE PROPRIETE :

Commune de SAINTE-ROSE :

- * Lieu-dit «Montgommier» - références cadastrales BE 307 - surface de 28 a 43 ca environ, BE 358 - surface de 12 a 49 ca (surface totale de 40 a 92 ca environ) - PLU : UG/N - parcelles libres [Cession en une seule unité foncière]
- * Lieu-dit «Rue du Chemin de Fer » - référence cadastrale BC 588 - surface de 18 a 99 ca environ - PLU : UB/N - parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Rue du Chemin de Fer » - référence cadastrale BC 1071 - surface de 26 a 71 ca environ - PLU : UB/N - parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Bois Rada » - références cadastrales BC 459 surface de 15 a 47 ca environ, BC 468 - surface de 15 a 17 ca environ, BC 472 - surface de 20 a environ, BC 473 - surface de 61 a environ, BC 477 - surface de 22 ca environ (surface totale de 31 a 67 ca environ) - PLU : UG/N - parcelles occupées bâties [Cession en une seule unité foncière]
- * Lieu-dit «Nolivier » - référence cadastrale AY 124 - surface de 6 a 48 ca environ - PLU : UC - parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «Belle Plaine » - référence cadastrale AZ 524 - surface de 30 a 72 ca environ - PLU : A/N - parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «L'Ilet » - référence cadastrale AV 478 - surface de 16 a 00 ca environ - PLU : Ah - parcelle occupée bâtie

Commune de PETIT-BOURG :

- *Lieu-dit «Pointe a Bacchus» - référence cadastrale AC 1915 - surface de 3 a 54 ca environ - PLU : 1AUr - parcelle occupée bâtie

Commune de BAIE-MAHAULT :

- *Lieu-dit «Fond Budan» - référence cadastrale BE 552ppF2 (devenue BE 838) - surface de 10 a 50 ca environ - PLU : 1AUb - parcelle libre
- *Lieu-dit «Les Fonds Bragelone» - référence cadastrale BO 52 - surface de 20 ca environ, BO 330 - surface de 3 a 27 ca (surface totale de 3 a 47 ca) - PLU : UD - parcelles occupées bâties [Cession en une seule unité foncière]
- *Lieu-dit «Les Fonds Bragelone» - référence cadastrale BO 54 - surface de 25 ca environ, BO 328 - surface de 2 a 63 ca (surface totale de 2 a 88 ca) - PLU : UD - parcelles occupées bâties [Cession en une seule unité foncière]
- *Lieu-dit «Les Fonds Bragelone» - référence cadastrale BO 55 - surface de 90 ca environ, BO 327 - surface de 2 a 83 ca (surface totale de 3 a 73 ca) - PLU : UD - parcelles occupées bâties [Cession en une seule unité foncière]

Commune de LE LAMENTIN :

- *Lieu-dit «Castel» - référence cadastrale BC 626 - surface de 7 a 46 ca environ - PLU : UCb - parcelle libre

Commune de LES ABYMES :

- * Lieu-dit «Tamarin » - référence cadastrale AI 607 - surface de 20 a 19 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre
- * Lieu-dit «9006 Caduc » - référence cadastrale AH 474 - surface de 53 a 40 ca environ - PLU : UGn - parcelle occupée bâtie
- * Lieu-dit «9006 Caduc » - référence cadastrale AH 1402 - surface de 3 a 10 ca environ - PLU : UGn - parcelle occupée bâtie

Commune de MORNE-A-L'EAU :

* Lieu-dit « Lorette » - référence cadastrale BT 1128 - surface de 36 a 37 ca environ - PLU : UGn/UG
- parcelle libre

Commune de LE MOULE :

* Lieu-dit « La Mineure » - référence cadastrale BK 1389ppF6 (devenue BK 1907) - surface de 1 a 11 ca - PLU : A - parcelle occupée

* Lieu-dit « Boissière » - références cadastrales BE 147 - surface de 17 a 30 ca environ, AN 238 - surface de 2 a 70 ca (surface totale de 20 a 00 ca environ) - PLU : UC/Aj - parcelles occupées [Cession en une seule unité foncière]

Commune de PETIT-CANAL :

* Lieu-dit « Chemin de Girard » - référence cadastrale AP 501 - surface de 7 a 95 ca environ - PLU : U2 - parcelle libre

* Lieu-dit « Chemin des Agriculteurs » - référence cadastrale AB 312ppF1 (devenue AB 513) - surface de 19 a 96 ca environ - PLU : U2 - parcelle libre

* Lieu-dit « Chemin des Agriculteurs » - référence cadastrale AB 312ppF2 (devenue AB 514) - surface de 0 a 30 ca environ - PLU : U2 - parcelle occupée bâtie

Commune de ANSE-BERTRAND :

* Lieu-dit « Fond Rose » - référence cadastrale AK 498 - surface de 10 a 39 ca environ - PLU : U2/N2
- parcelle libre

Une fiche de candidature est à retirer et retourner à la SAFER avant le délai ci-après. A noter que seules les candidatures complètes seront acceptées.

Pour les biens fonciers agricoles, un dossier complet signifie une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés et d'un chèque de banque de 20% du montant de la vente.

Pour les autres biens fonciers, une TVA de 8,50% du prix de vente est appliquée, le dossier sera considéré complet lorsque la fiche de candidature sera remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés. Lors du dépôt de toutes candidatures, il sera exigé du candidat que la parcelle est faite l'objet d'une visite par confirmation écrite.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature par courrier au plus tard le **vendredi 25 juillet 2025** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY CEDEX.

Passé ce délai et sans confirmation de la visite, les demandes ne seront pas prises en considération.

Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr>, du quotidien local **FRANCES-ANTILLES** et également sur le site de la SAFER <http://www.safer-guadeloupe.com>. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général